

Date de publication sur  
site Internet CAVBS : 31 mai 2023

N° 2023-382

Villefranche sur Saône, le 23 mai 2023

## ARRETE

### portant modification de la composition du Comité Social Territorial (CST) et de sa formation spécialisée

Le Président de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône,

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

**Vu** le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

**Vu** la délibération n°22/121 portant création d'un CST, et fixant le nombre de membres du CST à 4 titulaires et à 4 suppléants pour chaque collège,

**Vu** le procès-verbal des élections en date du 8 décembre 2022,

**Vu** l'arrêté n°2023-32 du 06 janvier 2023 portant composition du Comité Social Territorial et de sa formation spécialisée,

**Considérant** qu'il est de la responsabilité du Président de désigner les représentants des élus devant siéger au CST et au sein de sa formation spécialisée au titre du collège Employeur,

**Considérant** le départ de la collectivité de Mme Ludivine GANDIN, et la désignation de son remplacement par M. Sébastien MORESCHI, effectuée par le syndicat FA-FPT,

## ARRÊTE

### **Article 1 :**

L'arrêté n°2023-32 du 06 janvier 2023 est modifié comme suit :

La composition du Comité Social Territorial et de sa formation spécialisée siégeant auprès de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône s'établit comme ci-dessous :

### **Représentants de la collectivité**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Gilles DUTHEL	Gaëtan LIEVRE
Catherine RABOURDIN	Béatrice BERTHOUX
Jean-Pierre DUMONTET	Olivier MANDON
Armelle CHEVALIER	Catherine BUTET

### Représentants du personnel

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Isabelle WEISSE- Syndicat FA-FPT	Sébastien MORESCHI- Syndicat FA-FPT
Régis BOURGEOIS- Syndicat FA-FPT	Lynda DUTOUR- Syndicat FA-FPT
Séverine GOUTELLE- Syndicat FA-FPT	Mélanie CONTET- Syndicat FA-FPT
Séverine PICHARD- Syndicat FA-FPT	Agnès MOYENCOURT- Syndicat FA-FPT

**Article 2** : Monsieur Gilles DUTHEL assure la présidence du Comité Social Territorial et de sa formation spécialisée.

**Article 3** : Le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération de Villefranche sur Saône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les conditions réglementaires habituelles, et transmis au contrôle de légalité.

  

 Président,  
**Pascal RONZIÈRE**

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.